



République Française

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 28 février 2020

Nombre de membres : 19  
En exercice présents : 15  
Nombre de votants : 18  
2020

Date de convocation : 24 février

Le vingt-huit février deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

**Étaient présents :** Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDE, Frédéric NADAL, Franck SALVAGNAC, Fabienne DRON-MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Lionel VERNET, Thierry FABRE, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC

**Absents représentés :** Christine PORCHEZ (pouvoir à Olivia GHIBAUDE), Sabine THOMAS (pouvoir à Sandrine BRUSQUE), Chantal COMBACAL (pouvoir à Philippe SUPERSAC)

**Absents excusés :** Guilhem DURAND

**Secrétaire :** Fabienne DRON-MAILLARD

## MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL – FERMETURE DE DEUX POSTES D'AGENTS TECHNIQUES

Monsieur le Maire expose que deux agents communaux en congé maladie depuis 2016 ont sollicité une mise en retraite pour invalidité. La caisse de retraite des fonctionnaires a donné un avis favorable pour une mise d'office à la retraite pour invalidité au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour M. RIVAS et un avis favorable pour une mise d'office à la retraite pour invalidité au 1<sup>er</sup> février 2020 pour M. DESHONS.

Il est proposé au conseil municipal de statuer sur la fermeture des postes d'Adjoint Technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe au 28 février 2020.

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de fermer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe et le poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe au 28 février 2020 suite au placement d'office à la retraite pour invalidité des deux agents occupant les postes ;

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le 03/03/2020  
Affichage / Publication le 03/03/2020

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
À Saint-Jean-de-Fos, le 03/03/2020

Signé : Le Maire